

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°9

Date de Publication
<b>22 FEV. 2021</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>22 FEV. 2021</b>
Date de la convocation
<b>9 février 2021</b>

### **Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.  
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DENONFOUX, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE.

### **Pouvoirs :**

Mme LOVERA à Mme le Maire  
M. REYMOND à M. MACHERAS DE MONTILLET

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire.

### **Objet : Fixation des tarifs 2021 de la zone de plaisance et de ses outillages du Port Départemental de Cassis.**

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que le Conseil Départemental 13 a confié à la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 une délégation de compétence pour gérer la zone de plaisance et de ses outillages du Port Départemental de Cassis.

L'article 6.3 de la convention de délégation de compétence signée le 22 décembre 2017 indique les conditions de fixation des tarifs.

Il est ainsi stipulé que les modifications de tarifs doivent être portées à la connaissance du conseil portuaire pour avis consultatif. Ces derniers ont donc été présentés au conseil portuaire lors de sa réunion le 10 décembre 2020.

Ensuite, la commission permanente du conseil départemental qui s'est tenue le 11 février 2021, les a approuvés.

L'assemblée délibérante de la ville doit aussi les approuver. Ces derniers sont présentés en annexe de la présente.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver les tarifs conformément aux annexes jointes à la présente,

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 16 février 2021.

Le Maire,  
Danielle MILON

The image shows the official seal of the Municipality of Cassis (B. du Rhône) on the left, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'DM'.